

LA COMPTABILITE BUDGETAIRE DES CPAS BRUXELLOIS - MODULE DE BASE

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

170,00 €

Nombre max. de participants/session

15

Durée de la formation

10h30 en 3 demi-journées de 3h30

Personne de contact

Ouidad MOUJAHID Gestionnaire de dossiers clients

omoujahid@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La formation est dispensée par un pool de formateurs issus de Bruxelles Pouvoirs locaux (et formés en son sein), organisme en charge de l'organisation, du financement, du conseil et du contrôle des pouvoirs locaux bruxellois, notamment dans les matières « finance » et « budget ».

Objectifs

Au terme des « modules de base », les participants auront une meilleure connaissance des bases légales et réglementaires encadrant la gestion et le contrôle de la comptabilité financière et budgétaire de leur service/direction/département.

Public cible

Le module de base destiné aux agents des CPAS de la région de Bruxelles-Capitale cible plus précisément les publics suivants :

- Les agents entrant en fonction dans les services financiers et comptables de ces administrations locales ;
- Les correspondants budgétaires et comptables des autres services opérationnels, directions, départements de ces administrations locales ;
- Les agents gestionnaires de projets issus des administrations (para-) locales et régionales qui collaborent avec les CPAS pour des projets ayant des implications budgétaires (p.ex. projets subsidiés).

Méthodes pédagogiques

La formation est essentiellement pratique et axée vers le terrain. Elle intègre différents types d'exercice de manipulation :

- Des exercices de résolution de problèmes, sur base de casus concrets relatifs à la fonction publique locale concernée et qui font intervenir les capacités d'application, d'analyse et d'esprit critique des apprenants ;
- Des exercices de manipulation des tableaux, concrets et réalistes, relatifs à la fonction publique locale concernée et qui font intervenir les capacités d'application, d'analyse et d'esprit critique des apprenants ;
- Des exercices d'évaluation de la recevabilité par les autorités de tutelle de budgets ou de tous autres documents concrets et réalistes, relatifs à la fonction publique locale concernée ;
- Des exercices d'appropriation/de mémorisation/d'ancrage de la matière, à partir (entre autres) de techniques d'évaluation des acquis d'apprentissage en cours de formation, ou des techniques de schématisation collective de la matière.

La formation assure une progression dans l'apprentissage et des feedbacks réguliers pour ancrer la matière.

Contenu

- Demi-jour 1
 - Intro générale
 - Contexte général : Qu'est-ce qu'une commune ? Qu'est-ce qu'un CPAS ? Les compétences, les principaux acteurs, la législation organique, la tutelle sur les matières financières
 - Théories, notions, schémas, organes décisionnels, illustrations, documents officiels, etc.
 - La réglementation comptable : Notions de budget, l'élaboration du budget, la structure du budget, la comptabilité d'exercice
 - Définitions, fonctions, principes
 - Élaboration - différentes étapes budget + compte
 - La comptabilité budgétaire (1ère partie) : service ordinaire
 - Exemples de recettes et dépenses
 - Distinction entre service ordinaire et extraordinaire
 - Le service ordinaire - recettes et dépenses
- Demi-jour 2 :
 - La comptabilité budgétaire (2ème partie): Service extraordinaire, classification fonctionnelle et économique:
 - Le service extraordinaire - recettes et dépenses
 - La classification fonctionnelle et économique, le plan comptable
 - Les documents et tableaux
 - La comptabilité générale :

- Le compte de résultats
- Le bilan
- Le lien de chaînage
- L'impact de la comptabilité budgétaire sur la comptabilité générale
- Demi-jour 3
 - Le budget et la comptabilité budgétaire :
 - L'exécution du budget
 - Le cycle des dépenses
 - Le cycle des recettes
 - Synthèse générale de la formation et feedback

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 29 septembre 2028.